

La DGAC a récemment publié un guide apportant des éléments de méthodologie pour la réalisation de cartographies du bruit aérien. Sa vocation principale : promouvoir une harmonisation des pratiques au sein des services de l'Etat et des bureaux d'études concernés, mais aussi auprès de l'ensemble des acteurs impliqués dans la production et l'adoption de ces cartes.

---



La DGAC a récemment publié un guide apportant des éléments de méthodologie pour la réalisation de cartographies du bruit aérien. Sa vocation principale : promouvoir une harmonisation des pratiques au sein des services de l'Etat et des bureaux d'études concernés, mais aussi auprès de l'ensemble des acteurs impliqués dans la production et l'adoption de ces cartes.

La cartographie du bruit aérien permet de représenter visuellement et de façon synthétique les nuisances sonores actuelles (et futures) autour d'un aéroport. Outil utilisé dans le cadre de la politique de prévention du bruit, ou à des fins curatives, notamment pour la mise en place de dispositifs d'aide à l'insonorisation des logements sur les principaux aéroports, la cartographie sonore est aussi un élément précieux pour garantir une large information du public.

Le service technique de l'Aviation civile (DGAC) a souhaité produire un document qui contribuerait à définir une méthodologie d'élaboration commune pour les cartes de bruit aérien. Ce guide, publié en septembre dernier, se destine donc avant tout aux personnes en charge de leur production : services de l'Etat ou bureaux d'études. Sa lecture s'avérera utile également aux services en charge de la définition des hypothèses d'entrée nécessaires à la modélisation, même s'ils ne sont pas directement impliqués dans la production des cartes, ainsi qu'à l'ensemble des acteurs intervenant dans la production et dans l'adoption de ces documents : services de l'Etat, collectivités locales, ACNUSA, membres des commissions consultatives de l'environnement (CCE), riverains d'aéroports...

Cette seconde édition du guide tient notamment compte du nouveau référentiel technique européen préconisé par la Conférence Européenne de l'Aviation Civile depuis décembre 2005 (troisième édition du rapport sur la méthode normalisée de calcul des courbes de niveau de bruit autour des aéroports civils), ainsi que des nouvelles exigences réglementaires inhérentes à la Directive européenne sur le bruit dans l'environnement (cartes stratégiques de bruit).

[Guide pour l'élaboration des cartes de bruit aérien - Plans d'exposition au bruit - Plans de gêne sonore - Cartes stratégiques de bruit au sens de la directive 2002/49 - 2ème édition - Septembre 2007, STAC - ACE](#) (format pdf - 428 ko, site du service technique de l'Aviation civile)